

Réf. : CL/4423

Objet : **Appel à candidatures – Prix UNESCO 2023 pour l'éducation des filles et des femmes**

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir d'inviter votre Gouvernement à soumettre des candidatures pour l'édition 2023 du Prix UNESCO pour l'éducation des filles et des femmes.

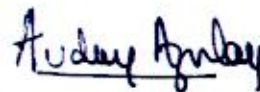
Ce Prix, créé par le Conseil exécutif de l'UNESCO en 2015, soutenu par la République populaire de Chine, récompensera en 2023 deux lauréats, qui recevront chacun un prix de 50 000 dollars des États-Unis.

Chaque gouvernement a la possibilité de présenter jusqu'à trois candidatures au Prix. Dans cette perspective, l'UNESCO encourage les États membres à mettre en œuvre un processus de sélection à l'échelle nationale et à annoncer à l'avance les candidats sélectionnés.

Les candidatures doivent être soumises en anglais ou en français **au plus tard le 19 mai 2023** à minuit (heure de Paris, UTC+1) via une plate-forme en ligne disponible à **partir du 8 mars 2023** à l'adresse suivante : <http://unesco.org/gwe>.

Le Secrétariat du Prix (courriel : GWEPrize@unesco.org) se tient naturellement à votre disposition pour tous renseignements supplémentaires.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.



Audrey Azoulay
Directrice générale

P.J. : Statuts du Prix UNESCO pour l'éducation des filles et des femmes et dépliant « Prix UNESCO pour l'éducation des filles et des femmes : appel à candidatures 2023 »

cc : Commissions nationales pour l'UNESCO
Délégations permanentes auprès de l'UNESCO
Bureaux hors Siège de l'UNESCO
Instituts de l'UNESCO pour l'éducation



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

STATUTS DU PRIX UNESCO POUR L'ÉDUCATION DES FILLES ET DES FEMMES (210 EX/16.III – Décembre 2020)

Article premier – Objet

1.1 L'objet du Prix UNESCO pour l'éducation des filles et des femmes est de récompenser les efforts exemplaires de personnes, institutions, organisations ou autres entités engagées dans des activités favorisant l'éducation des filles et des femmes. Le Prix contribue à deux objectifs de développement durable (ODD) : « Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie » (Objectif 4) et « Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles » (Objectif 5). Il récompense en particulier des activités novatrices et/ou ayant des retombées vastes et durables.

1.2 L'objet de ce Prix est conforme aux orientations de l'UNESCO et se rattache au programme de l'Organisation dans le domaine de l'éducation. Le Prix est considéré comme très pertinent pour le programme de l'UNESCO et contribue directement à trois objectifs stratégiques liés au grand programme I de la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO 2014-2021 (37 C/4), à ceux du deuxième « Plan d'action prioritaire de l'UNESCO pour l'égalité des genres 2014-2021 » (GEAP II) et à la Stratégie de l'UNESCO pour l'égalité des genres dans et par l'éducation (2019-2025).

Article 2 – Dénomination, montant et périodicité du Prix

2.1 Le Prix conserve son intitulé « Prix UNESCO pour l'éducation des filles et des femmes » pour la durée du deuxième cycle.

2.2 Il est financé par le Gouvernement de la République populaire de Chine et consiste en un versement annuel de 200 000 dollars des États-Unis pour une période initiale de cinq ans (2021-2025), qui couvre à la fois la valeur monétaire du Prix et le coût de son administration. Les intérêts éventuellement produits par cette somme s'ajouteront à la contribution générale.

2.3 Tous les fonds reçus et les intérêts produits sont conservés sur un compte spécial, produisant des intérêts, ouvert pour le Prix (voir le Règlement financier à l'annexe II).

2.4 La totalité des dépenses de personnel est prise en charge par la République populaire de Chine. Toutes les dépenses de personnel et tous les frais de fonctionnement/gestion du Prix, y compris la totalité du coût de la cérémonie de remise du Prix et de l'information du public, d'un montant estimatif de 100 000 dollars des États-Unis, sont intégralement à la charge du Gouvernement de la République populaire de Chine. Le Directeur général prélève un montant obligatoire au titre des frais généraux sur le Compte spécial qui doit être ouvert conformément au Règlement financier du Prix.

2.5 Le Prix est décerné chaque année, pendant une période initiale de cinq ans, à compter de son édition 2021. Le montant du Prix sera divisé en parts égales entre deux lauréat(e)s (50 000 dollars des États-Unis pour chacun).

2.6 Le montant du Prix est attribué dans l'espoir qu'il sera utilisé pour contribuer directement à faire avancer le projet de la personne ou de l'organisation distinguée.

Article 3 – Critères applicables aux candidats

Les candidats doivent avoir fait preuve d'une innovation remarquable et avoir contribué de manière significative au soutien et/ou à la promotion de l'éducation des filles et des femmes. Le Prix peut être décerné à des personnes, des institutions, d'autres entités ou des organisations non gouvernementales qui ont favorisé les progrès de l'éducation des filles et des femmes.

Article 4 – Désignation/choix des lauréats

Les lauréats sont choisis par le Directeur général de l'UNESCO au vu de l'évaluation des candidatures faite par un jury et sur la recommandation de ce dernier.

Article 5 – Jury

5.1 Le jury se compose de cinq membres indépendants qui sont des personnalités réputées dans le domaine considéré, compte tenu de la nécessité d'une répartition géographique équitable, du respect de la parité entre les hommes et les femmes et du principe de non-paiement d'honoraires.

5.2 Le jury est nommé par le Directeur général pour une période initiale de deux ans, susceptible d'être renouvelée pour le restant du cycle de cinq ans du Prix. Les membres du Conseil exécutif et leurs suppléants ne peuvent pas être désignés comme jurés. En cas de conflit d'intérêts réel ou potentiel, un juré se récuse de lui-même ou est prié par le Directeur général de l'UNESCO de le faire. Le Directeur général peut remplacer des membres du jury pour une raison légitime.

5.3 Le jury élit son/sa président(e) et son/sa vice-président(e). Les jurés ne sont pas rémunérés mais perçoivent une indemnité de voyage et de logement, le cas échéant. Il faut un quorum de trois personnes pour que le jury puisse délibérer. Les langues de travail du jury sont l'anglais et le français.

5.4 Le jury conduit ses travaux et ses délibérations conformément aux présents Statuts et avec l'assistance d'un membre du Secrétariat de l'UNESCO désigné par le Directeur général. Les décisions sont prises par consensus dans la mesure du possible et, sinon, à bulletins secrets jusqu'à ce qu'une majorité simple se dégage. Un juré ne prend pas part au vote sur une candidature présentée par son pays.

5.5 Le jury se réunit une fois par an.

5.6 Le jury adresse au Directeur général de l'UNESCO une évaluation des candidatures, accompagnée de recommandations au plus tard le ... [date à définir par le Directeur général].

Article 6 – Présentation des candidatures

6.1 Une fois que l'UNESCO a reçu le financement du Prix, comme indiqué à l'article 2 ci-dessus, le Directeur général invite officiellement les gouvernements des États membres, en consultation avec leur commission nationale, ainsi que les organisations non gouvernementales entretenant un partenariat officiel avec l'Organisation et actives dans un domaine visé par le Prix, à présenter des candidatures au secrétariat du Prix, au plus tard le 30 mai.

6.2 Les candidatures sont proposées au Directeur général par les gouvernements des États membres, en consultation avec leur commission nationale, ou par des organisations non gouvernementales entretenant des relations officielles avec l'UNESCO. Nul ne peut présenter sa propre candidature.

6.3 Toutes les candidatures doivent être soumises via une plate-forme en ligne mise à disposition à cet effet par le Secrétariat de l'UNESCO. Pour être considérée comme complète et éligible, toute candidature doit être accompagnée d'une recommandation sous la forme d'une

validation officielle du formulaire de candidature soumis via la plate-forme en ligne par l'État membre ou l'ONG en partenariat officiel avec l'UNESCO.

Article 7 – Modalités d'attribution du Prix

7.1 Le Prix est décerné par le Directeur général lors d'une cérémonie officielle organisée à cet effet au Siège de l'UNESCO ou dans un autre lieu convenu avec le donateur. L'UNESCO annonce officiellement le nom des lauréat(e)s.

7.2 Si les travaux récompensés sont l'œuvre de deux ou trois personnes, le Prix leur est décerné conjointement. Le montant d'un prix ne peut en aucun cas être partagé entre plus de trois personnes.

7.3 Si possible, les lauréats font un exposé sur les travaux récompensés. Cet exposé a lieu lors de la cérémonie de remise du Prix ou en lien avec elle.

7.4 Les travaux effectués par une personne entre-temps décédée ne sont pas pris en considération pour l'attribution du Prix. Toutefois, en cas de décès d'un lauréat avant la remise du Prix, celui-ci peut lui être décerné à titre posthume (il est remis à des membres de sa famille ou à une institution).

7.5 Si un(e) lauréat(e) refuse le Prix, le jury soumet une nouvelle proposition au Directeur général.

Article 8 – Clause de caducité automatique – renouvellement obligatoire du Prix

8.1 Six mois avant la date d'expiration convenue du Prix (au terme de cinq ans), le Directeur général de l'UNESCO, avec le donateur, fait le point de tous les aspects du Prix et décide de le maintenir ou de le supprimer. Il informe le Conseil exécutif de l'UNESCO des conclusions de cet examen.

8.2 En cas de cessation du Prix, tout solde non dépensé devra être restitué au donateur, sauf accord contraire, conformément au Règlement financier du Compte spécial du Prix.

Article 9 – Appel

Il ne peut être fait appel de la décision de l'UNESCO concernant l'attribution du Prix. Les candidatures proposées au Prix ne doivent pas être divulguées.

Article 10 – Amendements aux Statuts du Prix

Tout amendement aux présents Statuts doit être soumis à l'approbation du Conseil exécutif



Prix UNESCO pour l'éducation des filles et des femmes

Appel à candidatures 2023

Date limite : 19 mai 2023

Le Prix UNESCO pour l'éducation des filles et des femmes honore les pratiques exemplaires et novatrices qui font progresser **l'éducation des filles et des femmes** et, par conséquent, améliorent la qualité de leur vie. Créé en 2015, il est financé par le gouvernement de la République Populaire de Chine et consiste en deux prix de 50 000 dollars des États-Unis afin d'aider les lauréats à poursuivre leur travail dans ce domaine. Le prix contribue directement aux Objectifs de développement durable 4 et 5.

A woman wearing a red sari with a gold border and glasses is sitting and writing on a small notepad with a pink pen. Behind her is a chalkboard with several mathematical formulas written on it, including $S = ap$, $R = \frac{1}{2}$, $D = n$, $F = \frac{1}{2}$, and $F = n$.

Qui peut présenter une candidature ?

Les gouvernements des États membres de l'UNESCO, via leur Délégation permanente auprès de l'UNESCO, et les organisations non gouvernementales en partenariat officiel avec l'UNESCO peuvent soumettre jusqu'à 3 candidatures. Les nominations envoyées par le candidat directement ne sont pas acceptées.

Qui peut être candidat ?

Les personnes, institutions ou organisations promouvant l'éducation des filles et des femmes à travers un projet ou un programme établi et en cours, en place depuis au moins 2 ans. Visitez le site web du Prix pour plus de détails.

Comment soumettre une candidature ?

Les candidatures doivent être soumises en ligne en anglais ou en français avant le 19 mai 2023 (à minuit, heure de Paris). Contactez-nous pour plus d'information.

Plus d'information



on.unesco.org/gweprix



GWEPrix@unesco.org



[#GWEPrix](https://twitter.com/UNESCO_fr)

Prix UNESCO pour l'éducation des filles et des femmes

Note explicative pour l'Appel à candidatures 2023

A. Contexte

Depuis l'année 2000, de réels progrès ont été réalisés dans l'accès des filles et des femmes à tous les niveaux d'éducation. Mais beaucoup trop de filles se heurtent encore aujourd'hui à des obstacles persistants, en particulier dans les situations d'urgence et au sein d'États touchés par des conflits.

Les filles font face à des défis spécifiques qui les empêchent de réaliser leur plein potentiel, même lorsqu'elles ont accès à l'éducation. Ces obstacles sont nombreux et variés. Parmi ces obstacles, peuvent être cités : les installations sanitaires inadéquates ; la violence basée sur le genre à l'école et autour de l'école ; les mariages d'enfant ; les normes spécifiques au genre ; la discrimination ; ou même de la violence. Les femmes sont ainsi surreprésentées parmi les 771 millions d'adultes analphabètes dans le monde, puisque les deux tiers d'entre eux sont des femmes.

Éduquer une fille est pourtant l'un des meilleurs investissements que sa famille, sa communauté et son pays puissent faire. Les filles instruites sont par exemple plus susceptibles d'être en meilleure santé, d'être mieux rémunérées pour leur travail et sont plus à même de participer aux affaires sociales, économiques, civiques et politiques. L'éducation des filles a par conséquent un effet transformateur positif et contribue à l'édification d'un monde meilleur pour tous et toutes.

Le Prix UNESCO pour l'éducation des filles et les femmes récompense les pratiques exemplaires de personnes, d'institutions, d'organisations ou d'autres entités, promouvant particulièrement l'éducation des filles et des femmes. Créé par le Conseil exécutif de l'UNESCO à sa 197^e session et lancé en 2016, avec le soutien du Gouvernement de la République populaire de Chine, le prix attribue à deux lauréats 50 000 dollars chacun pour les récompenser et les inviter à poursuivre leurs efforts. Le Prix contribue en particulier à deux Objectifs du développement durable (ODD) : « Assurer une éducation inclusive et équitable de qualité et promouvoir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous » (ODD 4) et « Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles » (ODD 5).

B. Candidatures

Les candidatures peuvent être présentées par les Gouvernements des États membres via les délégations permanentes auprès de l'UNESCO, ainsi que les organisations non gouvernementales (ONG) en partenariat officiel avec l'UNESCO. Elles doivent porter sur un projet ou programme établi pour faire progresser spécifiquement l'éducation des filles et des femmes. Chaque délégation permanente ou ONG peut soumettre jusqu'à trois candidatures pour toute édition du Prix. Les candidatures à titre personnel ne sont pas acceptées. Voir la procédure de soumission ci-dessous.

C. Critères de sélection

Les deux lauréats du Prix seront sélectionnés par la Directrice Générale de l'UNESCO, sur la base des recommandations faites par le Jury international indépendant du Prix UNESCO pour l'éducation des filles et des femmes, composé de cinq experts dans le domaine de l'éducation des filles et des femmes et issus de toutes les régions géographiques.

Les nominations seront prises en considération si le projet/programme :

- met clairement l'accent sur la promotion de l'éducation des filles et des femmes, la promotion de l'égalité des genres, et contribue à **un ou plusieurs des cinq domaines prioritaires** du Prix :
 1. **Participation** : aider les filles dans la transition du primaire au secondaire ainsi que l'accomplissement d'un cycle complet d'éducation de base
 2. **Alphabétisation** : aider les adolescentes et les jeunes femmes à devenir alphabètes
 3. **Environnement** : appuyer l'instauration d'un environnement d'apprentissage et d'enseignement sûr et tenant compte du genre
 4. **Enseignants** : encourager les enseignants à être vecteurs de changement avec des attitudes et des pratiques pédagogiques tenant compte du genre ;
 5. **Compétences** : aider les filles et les femmes à acquérir des connaissances et des compétences pour la vie et le travail.
- est opérationnel depuis **deux ans au minimum au moment de la nomination** (ex.: un projet nommé en 2023 doit être opérationnel depuis mai 2021);
- démontre qu'il peut être **reproductible, évolutif** et/ou offre un **potentiel d'apprentissage important** pour des initiatives dans d'autres contextes.

Une fois les critères d'éligibilité de base remplis, le Jury évaluera le projet/programme du candidat sur la base des trois critères suivants :

1. Impact

Le projet/programme doit avoir un impact mesurable sur le plan qualitatif et/ou quantitatif, et produire des résultats concrets par rapport aux ressources investies. Cela peut inclure des changements tangibles dans :

- les attitudes, croyances et pratiques qui favorisent l'éducation des filles et des femmes ;
- la participation, la fréquentation, l'achèvement des études et les acquis d'apprentissage des filles ; et/ou
- l'élimination des obstacles à l'éducation des filles et des femmes, tels que les préjugés basés sur le genre et les stéréotypes.

2. Innovation

Le projet/programme stimule, et/ou est basé sur des approches novatrices pour la promotion de l'éducation des filles et des femmes. Cela inclut des nouvelles méthodes de travail - là où les façons traditionnelles de faire ont échoué - ainsi que des réflexions et des actions transformatives. Le projet/programme peut faire preuve d'innovation en termes :

- de thèmes abordés ;
- de la méthodologie employée ;
- de canaux utilisés pour initier un changement en faveur de l'éducation des filles et des femmes ;
- de connaissances spécifiques mobilisées sur les aspects de l'éducation des filles et des

- femmes liés au genre afin d'élaborer des solutions innovantes ; et/ou
- d'autres aspects, comme par exemple des outils et produits promouvant l'éducation des filles et des femmes.

3. Durabilité

Le projet/programme a pris des mesures dans la conception, la mise en œuvre et les phases de suivi et d'évaluation pour assurer un impact durable sur l'éducation des filles et des femmes au-delà du cycle de vie de projet. Cela comprend les efforts visant à assurer :

- la poursuite de l'action locale en faveur de l'éducation des filles et des femmes ;
- l'institutionnalisation d'approches, d'outils et de produits promouvant l'éducation des filles et des femmes ;
- les moyens afin de garantir la mobilisation durable des parties prenantes ; et/ou
- la génération de nouvelles initiatives promouvant l'éducation des filles et des femmes à la suite du projet/programme.

D. Procédure de soumission

- (1) Les candidatures doivent être soumises en ligne, en anglais ou en français, par l'entité de nomination (délégation permanente auprès de l'UNESCO de l'État membre concerné, ou par une ONG en partenariat officiel avec l'UNESCO.)

- (2) Les délégations permanentes auprès de l'UNESCO peuvent accéder à la plateforme de soumission en ligne par le biais de leur compte officiel à l'UNESCO en utilisant le lien suivant : <http://unesco.org/gwe>.

Les commissions nationales pour l'UNESCO peuvent également accéder au formulaire en ligne et le remplir par le biais de leur compte officiel à l'UNESCO. Toutefois, toute candidature présentée par une commission nationale devra être validée et soumise par la délégation permanente auprès de l'UNESCO de l'État membre concerné.

- (3) Les ONG en partenariat officiel avec l'UNESCO peuvent demander l'accès à la plateforme en contactant le Secrétariat à l'adresse e-mail suivante : GWEPrize@unesco.org.
- (4) Si une entité de nomination souhaite que le candidat remplisse directement le formulaire de candidature en ligne, l'UNESCO peut créer un compte pour chaque candidat. Une demande doit être envoyée à GWEPrize@unesco.org **avant le 15 Mai 2023**. Une fois le formulaire en ligne rempli par le candidat, l'entité de nomination devront l'examiner et la valider.
- (5) Il convient de veiller à présenter le projet/programme du candidat de manière claire et structurée, en suivant les instructions données dans le formulaire et en respectant la limite de caractère indiquée. Tout le matériel d'appui (par exemple, plans d'action, publications, vidéos) doit être attaché et transmis électroniquement par le système en ligne.
- (6) Les candidatures doivent être soumises et validées via la plateforme en ligne par les délégations permanentes auprès de l'UNESCO ou les ONG en partenariat officiel avec l'UNESCO **avant le 19 Mai 2023 à minuit** (UTC+1, heure de Paris). Veuillez noter que chaque délégation permanente ou ONG ne peut pas soumettre plus de trois candidatures. Toute candidature supplémentaire ne sera pas prise en considération.

Pour toute question concernant le Prix UNESCO pour l'éducation des filles et des femmes ou le processus de soumission, veuillez contacter le Secrétariat du Prix à la Section de l'Éducation pour l'inclusion et l'égalité des genres à l'UNESCO par courriel : GWEPrize@unesco.org.

Nomination Form / Formulaire de Candidature

Note: The following form is for information purposes only. The nomination form must be completed online in English or French via a platform accessible through the UNESCO website at: <http://unesco.org/gwe>. Submissions using the paper version will not be accepted.

Note: Ce formulaire n'est fourni qu'à titre d'information. Toutes les candidatures doivent être soumises exclusivement en ligne en anglais ou en français via une plateforme accessible sur <http://unesco.org/gwe>. Les soumissions sur papier ne seront pas acceptées.

CANDIDATE / CANDIDAT	
Type of candidate <i>Type de candidat</i>	☐ Organization / Organisation ☐ Individual / Individu
Name of the candidate *	<i>Nom du candidat</i>
Type of organization <i>Type d'organisation</i>	☐ Government / Gouvernement ☐ International organization / Organisation internationale ☐ Civil society organization / Organisation de la société civile ☐ Private sector or business / Secteur privé ou organisation commerciale ☐ Media / Médias ☐ Academic or research institution / Institution d'enseignement supérieur ou de recherche ☐ Education institution / Institution d'éducation ☐ Other/ Autre: Specify / Préciser
Name of the contact person <i>Personne à contacter</i>	
Title of the person <i>Fonction de la personne</i>	
E-mail *	
Telephone number <i>Numéro de téléphone</i>	
Mobile phone number <i>Numéro de téléphone portable</i>	
Postal address of candidate <i>Adresse postale du candidat</i>	
Candidate's country *	<i>Pays du candidat</i>

Description of the candidate* <i>Description du candidat</i>	Please provide a summary description of 1,000 characters maximum. / Veuillez inclure un descriptif sommaire en 1 000 caractères maximum.
Affiliations*	Please indicate any affiliations to other organizations or institutions (for example, a country office of a larger organization). / Veuillez indiquer toute affiliation à d'autres organisations ou institutions (par exemple, un bureau national d'une plus grande organization).
Website <i>Site internet</i>	
PROJECT / PROJET	
Name of the project / Intitulé du projet *	
Project website <i>Site internet du projet</i>	
Abstract / Résumé *	
How has your project advanced girls' and women's education? Explain its objectives, methodology and key results in maximum 1,000 characters. / Comment votre projet a-t-il promu l'éducation des filles et des femmes ? Expliquez son objectif, sa méthodologie et les résultats clefs en 1 000 caractères maximum.	
Specific contribution to the advancement of girls' and women's education * <i>Contribution spécifique à la promotion de l'éducation des filles et des femmes</i>	
☐ Participation: Supporting girls to transition from primary education to lower secondary education and to complete full basic education Participation : Aider les filles dans la transition du primaire au secondaire ainsi que dans l'accomplissement d'un cycle complet d'éducation de base	
☐ Literacy: Supporting adolescent girls and young women to acquire literacy skills Alphabétisation : Aider les adolescentes et les jeunes femmes à acquérir des compétences d'alphabétisation	
☐ Environment: Supporting the creation of a gender-responsive and safe teaching-learning environment Environnement : Appuyer l'instauration d'un environnement d'apprentissage et d'enseignement sûr et tenant compte du genre	
☐ Teachers: Engaging teachers to be change agents with gender-responsive teaching attitudes and practices Enseignants : Encourager les enseignants à être vecteurs de changement avec des attitudes et des pratiques pédagogiques tenant compte du genre	
☐ Skills: Supporting girls and women to acquire knowledge/skills for life and work Compétences : Aider les filles et les femmes à acquérir des connaissances/compétences pour la vie et le travail	

Project duration / Durée du projet *
Indicate start and expected end date. Please note that only projects having been running for at least TWO years will be considered. / Indiquez la date de début et la date de fin prévue. Notez que seuls les projets opérationnels depuis au moins DEUX ans seront pris en considération.
Target group(s) for the project / Groupes cibles pour le projet
☐ Governments (national/sub-national/local) / Autorités (nationales/régionales/locales) ☐ Intergovernmental organizations / Organisations intergouvernementales ☐ Civil society organizations / Organisations de la société civile ☐ Private sector or business / Secteur privé ou organisations commerciales ☐ Media / Médias ☐ Academia or research institutions / Institutions d'enseignement supérieur ou de recherche ☐ Education institutions / Institutions d'éducation ☐ Educators / Éducateurs ☐ Parents or caregivers / Parents ou gardiens ☐ Girls / Filles ☐ Women / Femmes ☐ Boys / Garçons ☐ Men / Hommes ☐ Other / Autres Specify / Préciser
Geographical coverage / Couverture géographique
☐ International / Internationale ☐ Regional / Régionale ☐ National / Nationale ☐ Sub-national / Sous-nationale ☐ Local / Locale
Covered countries / Pays couverts*
Number of beneficiaries to date/ Nombre de bénéficiaires jusqu' à présent *
Indicate the number of beneficiaries to date. If the project targets multiple age groups, please provide age-disaggregated data. If the project includes interventions that also engage men and/or boys, please provide sex-disaggregated data. / Indiquez le nombre de bénéficiaires à ce jour. Si le projet cible plusieurs groupes d'âges, veuillez fournir des données ventilées par tranche d'âge. Si le projet comprend des interventions avec l'engagement des hommes et/ou des garçons, veuillez fournir des données ventilées par sexe.
Source(s) of funding / Source(s) du financement *
Indicate the funding source(s) (current and planned). / Expliquez la ou les source(s) de financement (actuelle(s) et prévue(s)).
Annual project budget / Budget annuel du projet
Please indicate 2022 costs in USD/ Précisez le montant pour 2022 en USD.

Number of staff / Effectifs

Specify the number of staff involved in the project in 2022 (part-time or full time). / *Effectifs du personnel participant au projet en 2022 (à temps partiel ou à temps plein).*

Achievements and impact / Accomplissements et impact *

Please describe the major achievements and impact of the project on girls' and women's education, using concrete information such as feedback from participants, project scale up and expansion or number of site visits to the project website. Please also briefly outline key findings of your monitoring and evaluation exercises, noting how data is collected and disaggregated as well as examples of indicators used in maximum 2000 characters. / *Expliquez les réalisations majeures et l'impact du projet sur l'éducation des filles et des femmes à l'aide d'informations de concrètes tels que les commentaires des participants, la mise à l'échelle et l'élargissement du projet ou le nombre de consultations du site Web du projet. Veuillez également décrire brièvement les principales conclusions de vos exercices de suivi et d'évaluation, en indiquant comment les données sont collectées et ventilées, ainsi que des exemples d'indicateurs utilisés dans un maximum de 2000 caractères.*

Innovation / Innovations *

Please explain how the project innovative in terms of themes, methods, channels used, or how it is generating gender-specific knowledge, tools and products to advance girls' and women's education, in maximum 900 characters. / *Précisez en quoi le projet est novateur en termes de thèmes, méthodes, canaux utilisés ou comment il génère des connaissances, des outils et des produits spécifiques au genre, pour faire progresser l'éducation des filles et des femmes, en 900 caractères maximum.*

Sustainability / Durabilité *

Please explain what measures the project is taking to ensure it is sustainable (e.g. addressing institutionalisation, stakeholder engagement, capacity-development) to achieve a lasting impact on girls' and women's education, in maximum 900 characters. / *Précisez les mesures prises par le projet pour assurer sa durabilité (par exemple, institutionnalisation, engagement des parties prenantes, développement des capacités) afin d'avoir un impact durable sur l'éducation des filles et des femmes, en 900 caractères maximum.*

Outline the future strategy of your project / Décrivez la future stratégie du projet

Describe the follow-up plan of the project, indicating information such as scale-up strategy, target groups, duration and budget, in maximum 900 characters. / *Décrivez le plan de suivi du projet, en donnant des informations telles que la stratégie de passage à grande échelle, les groupes cibles, la durée et le budget, en 900 caractères maximum.*

Use of Prize money / Utilisation de la récompense du Prix

Indicate how the US \$50,000 Prize money would assist in the achievement of this strategy. / *Indiquez comment le Prix de 50 000 dollars des États-Unis contribuerait à la réalisation de cette stratégie.*

SUPPORTING MATERIALS (e.g. action plans, publications, videos, websites, evaluations, reviews or other documents outlining results and impact)

DOCUMENTS D'APPUI (par ex. plans d'action, publications, vidéos, sites internet, évaluations, bilans ou d'autres documents décrivant les résultats et l'impact)

Provide up to 10 links, with a brief description. To upload documents that are not available online, please use the "Attach" function on the left corner above. / *Donnez jusqu'à 10 liens pertinents, avec un bref descriptif. Pour télécharger des documents d'appui non disponibles en ligne, utilisez la fonction "Attacher" du coin supérieur gauche.*

1.

2.

3.

4.

5.

6.

7.

8.

9.

10.

Please upload the Word/PDF version of this nomination form, if available. / *Veillez télécharger la version Word/PDF de ce formulaire de nomination, si disponible.*

PERMISSION / PERMISSION

The candidate and the nominator agree that, even if the nominated project is not selected as one of the two Prize laureates, a project summary and any photos provided via this form can be published on the UNESCO website as good practices on girls' and women's education. / *Le candidat et l'auteur de la soumission acceptent, même si le projet nommé ne figure pas parmi les deux lauréats sélectionnés, qu'un sommaire du projet et toutes les photos jointes à ce formulaire puissent être publiés sur le site web de l'UNESCO afin d'illustrer les bonnes pratiques dans le domaine de l'éducation des filles et des femmes.*

☐ Yes/ Oui

☐ No/ Non

SUBMISSION / SOUMISSION

Form completed by / Formulaire rempli par*

☐ Permanent Delegation / *Délégation permanente*
☐ NGO in official partnership with UNESCO / *ONG en partenariat officiel avec l'UNESCO*
☐ National Commission / *Commission nationale*
☐ Candidate / *Candidat*

Country / Pays

[List of Member States in English / *Liste déroulante des Etats membres de l'UNESCO en français*]

Transmit to the National Commission for validation / Transmettre à la Commission nationale pour validation

Transmit to the Permanent Delegation for submission / Transmettre à la délégation permanente pour soumission

NOMINATING ENTITY / L'AUTEUR DE LA SOUMISSION

Member State / Etat membre

[List of Member States in English / Liste déroulante des Etats membres de l'UNESCO en français]

Non-governmental organization (NGO) / Nom de l'ONG

[List of NGOs in official partnership with UNESCO in English / Liste déroulante des organisations non-gouvernementales (ONG) partenaires officiels de l'UNESCO]

Name of submitting person / Nom de l'auteur de la soumission *

Function / Fonction

E-mail *

Telephone / Téléphone

Supporting statement by the nominating entity / Déclaration d'appui de l'auteur de la soumission*

Please complete the following sentence, in maximum 300 characters "The candidate deserves to receive the UNESCO Prize for Girls' and Women's Education because..." *Merci de compléter la phrase suivante, en 300 caractères maximum: « Le candidat mérite de recevoir le Prix UNESCO pour l'éducation des filles et des femmes parce que...»*